



Ajaccio, le 25 Août 2023,

## **COMMUNIQUÉ**

**Objet :** Réunion du 28 juillet 2023- Entretien du 03 Août 2023  
Entretien du 23 Août 2023 avec le Directeur Général  
**Revendications salariales**

**Le syndicat UNSA PER UNIONE** a sollicité le Président par courrier en date du 09 juin 2023 afin d'organiser une rencontre permettant d'évoquer l'ensemble de nos revendications salariales portant sur deux points essentiels :

- **L'octroi de la prime transport**
- **La revalorisation des salaires à hauteur de 15% sur le salaire brut de l'ensemble des collaborateurs**

Une réunion s'est tenue à l'Antenne de Corté ma présence et celles de Messieurs Jean-André Simonetti, Coordinateur CCIL2A, Roccu Lucchini, Directeur Adjoint en charge des RH 2A, Madame Mathilde Cossu DRH 2B, Monsieur Julien Boronat Adjoint RH 2B.

Ces deux points ont été évoqués en insistant notamment sur la nécessité de revalorisation des salaires compte tenu du contexte économique actuel et de l'absence d'augmentation du point durant les dix dernières années.

L'impact financier avait été préalablement étudié par les services RH.

Parallèlement, ont également été évoqué la possibilité de revalorisation des chèques déjeuner ainsi que l'octroi, cette année encore de la Prime de Partage de la Valeur (PPV).



A l'issu de cette rencontre, un nouveau rendez-vous a été fixé pour le 03 Août afin de me faire part de l'avis du Directeur Général.

Lors de la visio-conférence à laquelle ont pris part Messieurs Jean-André Simonetti, Coordinateur CCIL2A, Roccu Lucchini, Directeur Adjoint en charge des RH 2A, Madame Mathilde Cossu DRH 2B, j'ai été informé des conclusions suivantes :

- **Revalorisation du chèque déjeuner à hauteur de 11,50 euros**
- **Octroi de la PPV selon les modalités suivantes :**
  - **2500 euros** (anciennement 3000 euros pour une rémunération inférieure à 2 fois la valeur annuelle du SMIC)
  - **1500 euros** (anciennement 2500 euros pour une rémunération égale ou supérieure à 2 fois la valeur annuelle du SMIC et inférieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC)
  - **500 euros** (anciennement 2000 euros pour une rémunération égale ou supérieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC)
- **Refus total de la prime transport**
- **Refus total de revalorisation salariale**

Suite à cette visio-conférence, j'ai contacté le Directeur Général afin d'évoquer en direct avec lui tous ces points.

Notre rencontre a eu lieu le 23 août 2023.

Le Directeur Général a maintenu les conclusions apportées lors de la réunion du 03 Août et demande aux agents de patienter jusqu'au 15 septembre dans l'attente d'une éventuelle revalorisation des salaires prévue par CCI France.

**Nous le savons, cette revalorisation, si elle intervient, ne sera jamais à la hauteur de nos revendications.**

**Dès lors, il convient d'agir dès à présent.**

**Nous considérons que l'attitude de la Direction Générale est irrespectueuse à l'égard de l'ensemble des agents des services centraux.**

**Encore une fois, est invoqué à l'appui de leur refus, le fait que la CCI maintient l'ensemble des emplois malgré le contexte économique actuel, que les contributions inter-services ne peuvent être alourdies par une quelconque augmentation et que les règles statutaires ne nous permettent pas de procéder à des augmentations de salaires collectives.**

Nous réfutons l'ensemble de ces arguments et considérons que tous les points que revendiquons prenant en compte l'augmentation du coût de la vie, l'impossibilité d'évolution statutaire, le manque de visibilité dans la mise en œuvre de la Convention Collective sur les problèmes d'augmentations salariales (grille, NAO...) ont été bafoués.

**Au-delà du refus total de mettre en œuvre une quelconque revalorisations salariale, la direction générale accentue le manque manifeste de considération des agents en proposant un barème de la PPV totalement ubuesque compte tenu des sommes alloués l'année précédente et alors même que nous sommes dans la dernière année d'octroi de cette prime dans ces conditions financières.**

**En conséquence, il convient de durcir notre mouvement et nous mettrons en œuvre dans les prochains jours des actions visant à nous faire entendre.**

**Le Délégué Syndical**

**Olivier BERNARDINI**